

**VIVIERS-LÈS-MONTAGNES**  
**Arrêté du 9 Novembre 2023**  
Stationnement interdit  
112 rue Larroque

2023 / page 89

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la demande présentée le 9 Novembre 2023 par Madame Elisabeth Mblia THO afin d'effectuer un déménagement au 112 rue Larroque (anciennement n°7) ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité du public lors de ce déménagement ;
- Vu l'intérêt général,

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),

**ARRETE**

**Article 1** – Madame Elisabeth Mblia THO sera autorisée à garer les véhicules de déménagement devant le 112 rue Larroque.

**Article 2** - La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur cette voie **dimanche 12 Novembre 2023 de 8H à 14H.**

**Article 3** - Tout stationnement et toute circulation rue Larroque seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

**Article 4** - La signalétique correspondante sera mise en place par la Mairie.

**Article 5** - Monsieur le Commandant de gendarmerie de Labruguière est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire



Alain VEUILLET